



Ce règlement intérieur permet de créer un cadre favorable à la sécurité, l'ordre et la propreté dans nos piscines, afin d'assurer une expérience reposante à tous nos visiteurs et toutes nos visiteuses. Nous accordons beaucoup d'importance au respect et à la considération des autres utilisatrices et utilisateurs, et nous vous prions aussi de veiller les un-es sur les autres. Aucune forme de harcèlement ni de discrimination n'a sa place dans cet établissement. Notre équipe se tient à votre disposition en cas de besoin et s'engage à agir en conséquence.

- 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**
 - Avec l'achat de votre billet ou l'entrée dans la piscine, vous acceptez le présent règlement intérieur de manière contraignante.
 - Règlement intérieur, grille tarifaire et horaires d'ouverture sont affichés dans le hall d'entrée de nos piscines ainsi que sur le site internet de la ville de Vienne (wien.gv.at/freizeit/baden – site en allemand).
 - L'utilisation des bassins ainsi que de certains espaces spécifiques (par exemple : équipements de sport, structures de jeu, toboggans, etc.) peut faire l'objet d'une restriction, partielle ou totale, pour des motifs d'ordre technique ou des raisons de sécurité, de météo ou d'organisation. Une telle restriction ne donne en aucun cas le droit à un remboursement ou une réduction du prix du billet.
 - L'administration « Stadt Wien – Bäder » se réserve le droit d'interdire l'accès à certaines personnes, ou de ne leur autoriser l'accès que sous la surveillance d'une personne adulte accompagnatrice, lorsque ces mesures semblent nécessaires pour des raisons d'ordre et de sécurité ou de protection de la personne concernée ou des autres utilisatrices et utilisateurs.
 - Les enfants de moins de huit ans ne peuvent, dans tous les cas, accéder à la piscine et y séjourner que sous la surveillance d'une personne adulte accompagnatrice.
 - Les espaces spécifiquement destinés aux femmes sont réservés aux personnes de genre féminin, et ceux destinés aux hommes aux personnes de genre masculin. Les enfants de moins de huit ans peuvent utiliser ces espaces peu importe leur genre, sous la surveillance d'une personne adulte accompagnatrice. Le genre inscrit sur les papiers d'identité officiels fait foi pour l'utilisation des espaces séparés. Les personnes dont le genre inscrit au registre central d'état civil n'est ni masculin ni féminin (justifié par la mention « X » sur les papiers d'identité officiels) peuvent choisir lequel de ces espaces elles souhaitent utiliser.
 - Les animaux sont interdits, à l'exception des chiens d'assistance officiellement inscrits sur la carte d'identité pour personnes handicapées.
 - Les vélos et autres véhicules comparables sont interdits. Les patins à roulettes, trottinettes et autres véhicules semblables doivent être rangés de manière appropriée avant l'accès à la piscine.
- 2. DEVOIR DE SURVEILLANCE**
 - L'administration « Stadt Wien – Bäder » décline expressément toute responsabilité de surveillance des personnes mineures, des personnes ne sachant pas nager ou de tout individu nécessitant une surveillance en raison d'un handicap.
 - Une surveillance appropriée doit être assurée par les mêmes personnes qui, le reste du temps, sont également responsables de leur surveillance (par exemple : responsable légal, membre de la famille, auxiliaire de vie). Celles-ci endossent la responsabilité du comportement des personnes qu'elles surveillent.
- 3. RESPONSABILITÉ DE L'ADMINISTRATION**
 - L'administration « Stadt Wien – Bäder » doit s'assurer que les piscines sont construites, gérées et entretenues en bonne et due forme et que leur exploitation respecte les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.
 - Ni l'administration des piscines, ni leurs personnels ne sont en mesure d'empêcher tout danger ou accident. De manière générale, les utilisatrices et utilisateurs endossent personnellement leurs risques de santé individuels encourus lors d'un séjour dans une piscine. Il en va de même de toute atteinte ou intrusion dans la sphère personnelle des utilisatrices et utilisateurs par une autre personne.
 - L'administration « Stadt Wien – Bäder » n'engage sa responsabilité que pour les dommages causés à des utilisateurs ou utilisatrices par elle-même ou son personnel en raison d'un comportement fautif et illégal, notamment d'une faute contractuelle.
 - L'administration « Stadt Wien – Bäder » ne saurait être tenue responsable de tout préjudice causé par un non-respect du règlement intérieur ou de toute autre règle d'utilisation, ou encore par le non-respect des instructions du personnel, par toute autre faute commise par la personne préjudiciée ou par des événements inévitables ou la force majeure, notamment aussi par l'intervention de tierces personnes.
 - En règle générale, chaque individu est dans l'obligation de procéder aux premiers secours, dans la limite du raisonnable et du tolérable, jusqu'à l'arrivée des équipes de secouristes qualifiées. En cas d'accident, notre personnel procure immédiatement les premiers secours dans la limite du raisonnable et du tolérable, ou engage les mesures d'assistance nécessaires.
 - L'administration décline expressément toute responsabilité en cas de perte ou dommage d'objets amenés par une utilisatrice ou un utilisateur.
- 4. CONTRÔLE DU RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**
 - Notre personnel veille au bon respect du règlement intérieur et jouit du droit de disposer de son bâtiment. Les visiteuses et visiteurs sont tenu-es de suivre les ordres et instructions du personnel.
 - En cas d'atteinte au règlement intérieur, en particulier en cas de mise en danger d'autrui ou de sa propre personne, de harcèlement ou de non-respect des instructions du personnel, l'utilisateur ou utilisatrice peut faire l'objet d'une expulsion de la piscine sans aucun droit au remboursement du prix du billet, voire même d'une exclusion durable de notre établissement.
 - Notre personnel est votre premier interlocuteur sur place pour reporter tout incident survenant dans notre piscine, notamment tout accident, harcèlement, dispute, vol, etc. Nous appelons expressément nos visiteuses et visiteurs à veiller les un-es sur les autres et à agir ensemble pour une expérience sécurisée.
 - Tout particulièrement en cas de harcèlement sexuel, notre personnel est tenu d'alerter immédiatement la police.
- 5. ACCÈS AUX BASSINS**
 - L'accès et le séjour dans la piscine ne sont autorisés qu'avec un billet d'entrée valide correspondant à la grille tarifaire de la ville de Vienne.
 - Tout accès illégal sans billet d'entrée valide obligera au paiement d'un remboursement correspondant auquel s'ajoutera la pénalité prévue par la grille tarifaire de la ville de Vienne. L'administration se réserve le droit de porter plainte.
 - Les billets et cartes perdus ou non utilisés ne feront l'objet ni d'un remboursement, ni d'un remplacement.
 - À tout moment sur demande du personnel, ainsi qu'à la sortie de la piscine, le billet d'entrée ou le bracelet d'accès doit être présenté.
 - L'administration « Stadt Wien – Bäder » se réserve le droit de réclamer une caution pour les clés ou bracelets d'accès mis à disposition.
 - Les clés remises pour l'utilisation des casiers ou des cabines doivent être rendues de votre propre initiative à la sortie de la piscine. En cas de perte ou d'endommagement, le montant prévu par la grille tarifaire sera dû.
 - En cas de dépassement de la durée d'utilisation (de l'enregistrement de l'accès jusqu'à la sortie de l'espace de piscine), le supplément prévu par la grille tarifaire sera dû.
- 6. USAGE RESPECTUEUX DE LA PISCINE**
 - Toutes les utilisatrices et tous les utilisateurs doivent faire preuve d'un comportement respectueux à l'égard des autres personnes.
 - Il est interdit de fumer ou vapoter dans les espaces fermés. L'administration « Stadt Wien – Bäder » se réserve le droit d'interdire de fumer également dans certains espaces à l'air libre spécifiquement signalés. Dans tous les cas, il est interdit de fumer dans les espaces à l'air libre principalement destinés à l'usage des enfants : notamment dans les bains familiaux et le petit bassin, sur les aires de jeux et dans les zones de jeux d'eau. Les déchets de cigarettes sont interdits sur les pelouses.
 - Il est expressément interdit de photographier et filmer des personnes sans leur autorisation. De manière générale, il est interdit de photographier et filmer dans les vestiaires et les sanitaires, ainsi que dans les zones nudistes.
 - En cas de souillure, la personne en cause ou l'individu chargé de la surveiller devra verser le supplément nettoyage prévu par la grille tarifaire.
 - En cas de détérioration du matériel, des dommages et intérêts seront dus.
 - Il est interdit de réserver durablement du matériel appartenant à la piscine (par exemple : réservation de chaises longues en y étalant une serviette).
 - Les jeux de ballons et autres activités comparables ne sont autorisés que dans les espaces prévus à cet effet.
 - Les objets trouvés doivent être remis en caisse ou à l'administration.
- 7. SÉCURITÉ À LA PISCINE**
 - Les utilisatrices et utilisateurs sont tenu-es de suivre les instructions signalées par exemple par des panneaux d'interdiction ou d'information.

- Dans l'eau, les personnes ne sachant pas nager doivent se confiner exclusivement aux espaces qui leur sont destinés et qui sont expressément signalés à cet effet. Elles peuvent séjourner dans la zone nageurs à condition d'être immédiatement accompagnées et surveillées par une personne adulte responsable, et d'être équipées d'ustensiles d'aide à la flottaison (par exemple : brassards, gilet de sauvetage, etc.).
 - Matelas gonflables, palmes, masques de plongée, tubas, etc. sont interdits dans le bassin de natation.
 - Les jeux de balle et autres petits jouets de baignade (petits animaux en plastique, etc.) peuvent être autorisés au cas par cas selon la densité de fréquentation du bassin, en concertation avec le personnel de la piscine.
 - L'ensemble de l'équipement de la piscine (chaises longues, équipements de sport, structures de jeu, toboggans, etc.) est mis à disposition de nos utilisatrices et utilisateurs à leurs risques et périls, pour l'usage commun auquel il est dédié.
 - Il est interdit de sauter du bord de la piscine et de courir aux abords des bassins.
 - L'usage des plongeoirs n'est autorisé qu'en concertation avec le personnel. Pendant que des sauts ont lieu, veuillez quitter la zone de saut immédiatement après avoir sauté. Il est expressément interdit de nager dans la zone de saut pendant que les sauts sont autorisés.
 - Veuillez prêter une attention particulière aux consignes de sécurité pour les toboggans. La position imposée pour la glissade, ainsi que la distance de sécurité doivent être respectées. Merci de quitter le bassin de réception par la voie la plus directe possible.
 - Il est interdit d'apporter des objets dangereux et des matériaux inflammables, d'utiliser l'équipement de la piscine pour un usage autre que celui auquel il est usuellement destiné, et d'apporter des appareils électroniques près des bassins ou dans les bassins, le sauna, le bain de vapeur et les cabines infrarouges.
 - Pour des raisons de sécurité, les bassins extérieurs et les bassins naturels doivent être quittés à temps si un mauvais temps se prépare. Merci de suivre les instructions du personnel.
 - L'utilisation de récipients en verre ou d'objets cassables est interdite dans l'ensemble de la piscine, à l'exception des zones de consommation spécifiquement signalées.
- 8. HYGIÈNE À LA PISCINE**
 - Les chaussures de ville ou de sport ne sont autorisées que jusque dans les vestiaires.
 - L'accès à l'espace des bassins et l'utilisation de ces derniers ne sont autorisés qu'avec une tenue de bain usuelle, propre et sûre.
 - Les personnes n'utilisant pas les bassins (par exemple : professeurs, entraîneuses, accompagnatrices, etc.) ont le droit d'accéder à la zone des bassins en tenue de sport et claquettes.
 - Il est interdit d'accéder aux abords des bassins, à l'espace sauna et aux douches avec une poussette ou un dispositif d'aide à la mobilité (fauteuil roulant, déambulateur, etc.) souillé par un usage extérieur. L'administration met à votre disposition des fauteuils roulants adaptés, prévus aussi pour un usage dans les douches.
 - Pour des raisons d'hygiène, merci de prendre une douche avant d'utiliser les bassins, le sauna, les bains de vapeur ou les cabines infrarouges.
 - L'utilisation de savon et shampooing n'est autorisée que dans les sanitaires des vestiaires.
 - Il est interdit de se raser, se teindre les cheveux, procéder à une pédicure, manucure ou autre.
 - Il est interdit de manger et boire dans la zone des bassins et l'espace sauna, à l'exception des zones de consommation spécifiquement signalées. Dans les piscines découvertes, la consommation de nourriture et de boissons n'est autorisée qu'en dehors des vestiaires et des sanitaires, et hors des abords immédiats des bassins.

- 9. ACTIVITÉS COMMERCIALES**
 - Tout type d'activité commerciale (par exemple : cours de natation, gastronomie, droguerie, médias, animation, etc.) ainsi que l'affichage ou le dépôt de publicité nécessitent l'accord préalable de l'administration « Stadt Wien – Bäder ». Cela vaut particulièrement pour les cours de natation, même lorsque ceux-ci sont signalés comme étant non commerciaux mais, par leur mode d'exécution, leur organisation ou leur structure de participation, donnent l'impression d'une activité de cours ou d'enseignement payante ou durable, et surpassent le mode d'utilisation usuel d'une piscine.

Dispositions spéciales

- ESPACE SAUNA**
 - L'accès à l'espace sauna n'est autorisé qu'à partir de quatorze ans.
 - Les espaces sauna doivent être utilisés comme une zone nudiste, sans porter de maillot de bain.
 - L'usage d'appareils électroniques portables (liseuses, téléphones, tablettes, etc.) est autorisé uniquement en mode silencieux et exclusivement dans la zone de repos. Il est interdit de photographier et de filmer dans tout l'espace sauna.
 - L'usage d'une serviette pour s'asseoir ou s'allonger est obligatoire dans tout l'espace sauna. Veuillez éviter tout contact direct de la peau avec le bois dans le sauna.
 - Le port de chaussures et claquettes est interdit sur les bancs du sauna.
 - Pour des raisons de sécurité, seules les essences mises à disposition par l'administration « Stadt Wien – Bäder » peuvent être versées sur les pierres chaudes du sauna.

- PLAGES DE LA VILLE DE VIENNE**
 - Merci de respecter les limites des bouées dans l'eau. Seuls les bateaux de sauvetage sont autorisés à franchir ou ne pas respecter ces limites.
 - Il est interdit de nourrir les animaux sauvages (cygnes, canards, oies, etc.), sans aucune exception, sur toute la plage et le lieu de baignade.
 - Il est expressément interdit d'apporter des bateaux, paddles et autres véhicules comparables.

- BAINS FAMILIAUX**
 - L'accès aux bains familiaux est prévu pour les enfants de moins de quatorze ans. L'accès est gratuit pour ces derniers.
 - Les adultes ne peuvent y accéder qu'en tant qu'accompagnatrice ou accompagnateur (maximum deux adultes par enfant, voir grille tarifaire pour le prix d'entrée).

- ZONE NATURISTE DE GÄNSEHÄUFEL**
 - La zone naturiste est réservée aux personnes nudistes.
 - Seul-es les enfants et adolescent-es de moins de quatorze ans sont autorisé-es à porter un maillot de bain dans la zone naturiste.

- ZONE BAIN DE SOLEIL**
 - L'accès à la zone bain de soleil est autorisé à partir de quatorze ans.
 - La zone bain de soleil est un espace nudiste et doit donc être utilisée sans maillot de bain.

- BAINS-DOUCHES ET BAIGNOIRES**
 - L'utilisation d'une douche ou d'une baignoire par plusieurs personnes à la fois est interdite, à l'exception des enfants de moins de huit ans sous surveillance d'une personne adulte accompagnatrice.

Zéro tolérance pour le harcèlement

« Stadt Wien – Bäder » incarne une gamme de piscines dans lesquelles tout le monde peut se sentir à l'aise. C'est pourquoi nous ne laissons aucune place aux transgressions de limites en tout genre, et tout particulièrement au harcèlement sexuel. Cela inclut notamment :

- tout contact physique indésirable
- toute action ou insinuation à caractère sexuel
- tout commentaire désobligeant ou à caractère sexuel
- tout regard intrusif ou poursuite physique d'une personne

Notre personnel se tient à votre disposition. Il vous écouterait, vous apporterait son soutien et s'occupera des mesures nécessaires.

Nous appelons aussi nos utilisatrices et utilisateurs à veiller les un-es sur les autres !



Pour en savoir plus sur la sécurité : wien.gv.at/freizeit/baeder-sicherheit